

**COMMUNE DE WESTHALTEN**  
**Haut-Rhin**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE WESTHALTEN  
SEANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Westhalten s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Gérard SCHATZ.

Présents :

Les Adjointes : Sébastien DIRINGER, Béatrice KEPFER et Véronique DEBENATH.

Les Conseillers : BASS Sandrine, VALENTIN Sylvie, DOMON Dominique, HASSENFRAZ Michèle, MUNCH Jean-Marc, WISSELMANN Frédéric, BURGENATH Mikaël, KUNTZ Aurore, THERY Stéphane.

Excusée: HUNTZIGER Nathalie.

Assiste à la séance: WUCHER Patrice, Secrétaire de Mairie.

**ORDRE DU JOUR:**

- Points 1: Désignation d'un secrétaire de séance
- Points 2: Approbation du PV de la séance du 30 septembre 2019
- Points 3: Protocole d'accord entre la Commune et la Société SFr Fibre Sas
- Points 4: Convention de servitudes avec Enedis
- Points 5: Convention de mutualisation d'un broyeur
- Points 6: Fermage
- Points 7: Compte rendus divers
  - \* Situation des permis
  - \* Divers

**POINT 1: DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. le Maire propose, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner M. Wucher Patrice, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance. Après délibération, le Conseil municipal désigne M. Wucher Patrice en qualité de secrétaire de séance du Conseil municipal.

**POINT 2: ETUDE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Après lecture, le procès verbal de la séance du 30 septembre 2019 est approuvé et signé par tous les membres présents.

**POINT 3: PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE SFR FIBRE SAS**

Le conseil municipal,

CONSIDERANT QUE la Commune et la société TDF aux droits de laquelle vient la société SFR FIBRE SAS – dénommée précédemment NUMERICABLE - ont conclu le 8 mai 1981 une convention relative à l'installation et à l'exploitation du réseau câblé modifiée par avenants en date du 23 mars 1998,

CONSIDERANT QUE cette convention est arrivée à échéance,

CONSIDERANT QU'en raison de l'évolution législative opérée par les dispositions de la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 et du déploiement du FttH par le réseau d'initiative publique, la Commune a été amenée à s'interroger sur le devenir du réseau,

CONSIDERANT QUE les dispositions de cette convention prévoient une remise à la Commune du réseau câblé et l'ensemble des installations qui le sont spécifiques,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE**, à l'unanimité la conclusion d'un protocole d'accord entre la Commune et la société SFR FIBRE SAS ayant pour objet :
  - o La fin de la convention relative à l'établissement et l'exploitation du réseau câblé avec la remise à la Commune à titre gratuit des biens constitutifs du réseau ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le projet de protocole d'accord tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre, au nom et pour le compte de la Commune, toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**POINT 4 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS pour la pose d'un poteau béton sur le domaine privé.

**POINT 5 : CONVENTION DE MUTUALISATION D'UN BROYEUR**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer une convention de mutualisation d'un broyeur avec la commune d'Osenbach.

**POINT 6 : FERMAGE**

Le conseil municipal approuve l'état des surfaces plantées en vigne pour l'année 2019 qui est le même que celui de 2018.

**POINT 7 COMPTES RENDUS DIVERS****\* Situation des permis**

Monsieur le Maire effectue un compte rendu de la situation des permis de construire.

**\* divers**

- Attribution d'une subvention de 1.497 € de la Région Grand Est pour la réalisation d'un plan de gestion différencié.

- Le conseil municipal donne son accord pour la permission de voirie à la société Sade Télécom dans le cadre des déploiements de la fibre optique pour l'opérateur Free sous réserve de l'avis favorable du Parc Naturel Régional des Balons des Vosges.

\* Monsieur le Maire informe l'assemblée que la section de Quilles du Cercle Sportif et Culturel Saint Aloyse de Westhalten va organiser le vingt sixième téléthon qui débutera le vendredi 6 décembre à 19H00 pour se terminer le samedi 7 décembre à 16H00 et dont les bénéfices seront intégralement versés au Téléthon.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie de la Ste Barbe des communes couvertes par le Centre de Secours de Soultzmatt aura lieu à Westhalten samedi le 7 décembre à 16h45 à la place du tilleul.

La séance est levée à 22h15.